

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-31

L'an deux mil vingt-trois

Le six juillet

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Mme LAURENT, M. CRESPEL

Secrétaire de séance : M. ECOCHARD

Date de Convocation : 30 juin 2023

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 01/12/2022 ;

Monsieur le Maire explique qu'en raison du départ prochain d'un agent contractuel sur le poste de quotité 15h29, il est nécessaire d'effectuer un tuilage sur les tâches effectuées.

Il indique que, compte tenu de ces précédentes données, il convient de créer un second poste d'adjoint technique territorial à 15h29.

Il propose donc de créer temporairement le poste,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} Août 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Service	Libellé emploi	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Durée temps de travail hebdomadaire
Service Administratif	Secrétaire de Mairie	Rédacteur ou Adjoint administratif	1	TC
	Secrétaire administrative polyvalente	Adjoint administratif	1	TC
Services techniques	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	3	TC
		Adjoint technique	6	1 : 31h15 1 : 29h52 1 : 23h01 2 : 15h29 1 : 08h39
		Adjoint technique Saisonnier	1	TC
Ecoles	ATSEM	ATSEM	1	27h46
	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	TC

